

ANPERE

association d'assurés



...et vous

Le magazine
des adhérents
2022

Répondre
à vos attentes,
une vocation !



Éditorial
Votre satisfaction,
une priorité !

Service Client
Répondre aux attentes
des adhérents ANPERE,
plus qu'une mission une
vocation !

Prévoyance
L'assurance prévoyance,
pour protéger ceux qui
comptent !

+ de vie dans l'assurance-vie

ANPERE et ANPERE Retraite
sont des associations d'assurés partenaires d'AXA



anpere.fr



@anpere_asso



VOTRE SATISFACTION, UNE PRIORITÉ !

Pour y parvenir, votre association souscrit des contrats d'assurance de qualité répondant à vos attentes, met à votre disposition des solutions innovantes pour répondre à vos besoins d'épargne, de retraite ou de prévoyance, et enfin, veille à la qualité de service fourni.

À l'heure où nous communiquons par courriel, où connectés à nos Espaces Personnels nous consultons nos contrats et accédons à de nombreux services en ligne, il nous paraît important de rappeler que des femmes et des hommes sont à votre écoute chaque jour. Quel que soit le canal utilisé (téléphone, courrier, tchat...), comme vous le verrez dans notre Dossier Spécial, leur seul objectif est de vous donner entière satisfaction en vous apportant le meilleur service.

On le constate depuis plusieurs années : l'environnement persistant de taux bas pénalise fortement les performances des fonds en euros. Lors de la dernière Assemblée Générale, vous avez décidé de généraliser l'accès au support euro-croissance, le nouveau souffle de l'assurance-vie. Dès mai prochain, nous vous proposons de franchir une nouvelle étape en faisant évoluer la Gestion Pilotée ou par convention en y

DOSSIER SPÉCIAL 4
SERVICE CLIENT :
RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ADHÉRENTS
ANPERE, PLUS QU'UNE MISSION,
UNE VOCATION !

ÉPARGNE
 > GESTIONS PAR CONVENTION ET PILOTÉE : 7
 LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ÉVOLUENT
 > INVESTISSEMENT : QU'EST-CE QUE 10
 LE NON COTÉ ET COMMENT Y INVESTIR ?

RETRAITE 12
 NOUVEAU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE :
 LE PER AMADEO

PRÉVOYANCE
 > L'ASSURANCE PRÉVOYANCE, POUR PROTÉGER 14
 CEUX QUI COMPTENT !
 > LA PRÉVOYANCE DES PROS 16

ENTOURAGE 18
 LE CONTRAT D'ASSURANCE DÉPENDANCE
 ENTOURAGE FÊTE SES 10 ANS

PÉDAGOGIE FINANCIÈRE 20
 LE JEU DES 7 POUVOIRS EST ENTRE VOS MAINS

SERVICE 22
 LES JURISTES DE DAILYDROITS À VOTRE ÉCOUTE

EN RÉGION 23

ANPERE
 association d'assurés

+ de vie dans l'assurance-vie

Ce magazine est une publication des associations ANPERE et ANPERE Retraite.
 Directeur de la publication : Jean Sébastien Antoniotti (anpere.contact@anpere.fr)
 Rédacteur en chef : Hervé Raquin (herve.raquin@anpere.fr)
 Rédacteur en chef adjoint : Philippe Aurillon (philippe.aurillon@anpere.fr)
 Conception graphique et réalisation : Christine Mahoudiaux Graphiste
 Iconographie : Photos ANPERE, Fotolia, AdobeStock
 Ont participé à ce numéro : Caroline Atlani, Anne Barret, Séverine Blais, Sophie Charmant, Laurent Chevalier, Flore Dambreville, Claire Derveau, Bernard Gimat, Patricia Muller, Isabelle Richer Couenon, Marie-Béatrice De Lassat, Marie-Anne Homond, Linda Obone, Ewa Sokolowski, Domitille Raillon
 Impression : LA GALIOTE - PRENANT - 3-5, avenue Louis Luc - 94600 CHOISY-LE-ROI
 ISSN : 1772-6999
 ANPERE, Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite - Association à but non lucratif, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751090757, SIREN 489 796 946
 ANPERE Retraite - Association à but non lucratif, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751164180, GERP enregistré à l'ACPR sous le numéro 477654743/GP1
 Siège social : 81, avenue François Arago, 92000 Nanterre anpere.contact@anpere.fr
 Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

Vos données personnelles : lors de la souscription de votre contrat d'assurance prévoyance, épargne ou retraite, vous avez bénéficié de l'adhésion à notre association. Votre assureur AXA a transmis à ANPERE vos données d'identité et de contact pour permettre à l'association, sous sa propre responsabilité, d'opérer la gestion administrative de ses adhérents, adresser les convocations aux assemblées générales et communiquer des informations ou documents susceptibles de vous intéresser (notamment la newsletter et le magazine). Vos données seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de votre adhésion, quelle qu'en soit la cause (démission, radiation ou décès). L'association ne les communique à personne hormis les prestataires à qui elle sous-traite certaines opérations, lorsque c'est nécessaire, comme l'envoi d'emails ou de convocations électroniques. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : ANPERE - 81, avenue François Arago 92000 Nanterre ou un email : anpere.contact@anpere.fr. En cas de difficulté à faire exercer vos droits auprès de notre association, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

intégrant le fonds Croissance. Cela traduit notre volonté de continuer à promouvoir l'euro-croissance qui propose, je vous le rappelle, dans un cadre sécurisé au terme, des perspectives de performances plus attractives que le fonds euro. Son intégration dans la Gestion Pilotée et dans la gestion par convention vous permettra de concilier investissement en euro-croissance et en unités de compte (UC).

Nous allons également profiter de cette refonte pour vous proposer, comme vous l'attendez, des offres toujours plus responsables, intégrant des supports d'investissement labellisés ISR* ou Greenfin**.

“ Les contrats de Prévoyance peuvent vous aider à vous prémunir en cas de coup dur. ”

En quête permanente d'innovations pour vous aider à diversifier votre épargne, nous vous présentons une nouvelle solution alternative désormais accessible à tous : l'investissement dans le non coté. Cela revient à investir dans des actifs de l'économie réelle (entreprises, hôtels, immobilier, infrastructures...) non cotés en Bourse et donc à l'abri des turbulences des marchés boursiers. C'est là un nouveau moyen de diversifier votre épargne et de rechercher un rendement attractif.

Côté Retraite, compte tenu du succès du PER « Ma Retraite », ANPERE Retraite a décidé de lancer un nouveau PER, le PER Amadéo s'adressant à des épargnants recherchant une solution sur-mesure pour la constitution d'une épargne en vue de la retraite. Ce nouveau contrat donne accès au fonds Croissance, à une large gamme financière en architecture ouverte et à divers modes de gestion. N'hésitez pas à en parler à votre interlocuteur AXA !

En ce début d'année, la Prévoyance n'est pas en reste. La pandémie que nous avons connue depuis mars 2020 nous a rappelé qu'il est plus important que jamais de se protéger et de protéger tous ceux qui nous sont chers. Et ce besoin de protection est d'autant plus important pour les professions libérales, les chefs d'entreprise, les artisans et les commerçants dont les revenus et le niveau de vie dépendent en grande partie de la poursuite de leur activité. Les contrats de Prévoyance peuvent les aider à se prémunir en cas de coup dur (maladie, accident...).

Je voudrais conclure en vous annonçant que 2022 sera l'année du 10^{ème} anniversaire du contrat Entour'Age que nous avons souhaité faire évoluer pour qu'il conserve son ADN de contrat innovant. Rendez-vous est pris !

Voilà ! Vous retrouverez tout cela (et bien plus encore !) dans ce numéro.

En ce début d'année, restons vigilants et continuons à respecter les gestes barrières pour le bien-être de tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

L'ensemble des administrateurs et l'équipe d'ANPERE se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2022.

*Allez 2022 ! encore un petit effort
pour que tout rentre enfin dans l'ordre !
C'est le vœu que je fais en votre honneur
à toutes et à tous pour cette nouvelle
année que je vous souhaite la
meilleure possible.*

*Continuez à prendre bien soin
de vous !*

Jean Sébastien Antoniotti
Président des associations ANPERE
et ANPERE Retraite

*Label ISR : attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

**Label GreenFin : Créé par le ministère, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

SERVICE CLIENT

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ADHÉRENTS ANPERE, PLUS QU'UNE MISSION, UNE VOCATION !



Lorsqu'un adhérent ANPERE souscrit un nouveau contrat d'assurance-vie ou de prévoyance, il fait confiance à AXA pour lui proposer des solutions pour dynamiser son épargne, améliorer sa protection, celle de ses proches ou de son activité mais aussi pour lui apporter le meilleur service possible.

Être à l'écoute des adhérents, répondre rapidement à leurs demandes quel que soit le canal utilisé (téléphone, email, courrier, tchat ou encore réseaux sociaux), leur proposer une solution en toute circonstance, telle est la promesse des services clients AXA France.

Pour cela, tous les moyens sont permis :

- ➔ **Des experts de la relation client** disponibles, accueillants alliant connaissance fine des produits, conseils avisés et orientation solution... toujours avec le sourire !
- ➔ **Un Espace Client disponible 24h/24 sur axa.fr** permettant notamment :
 - La consultation du montant de son épargne et des documents clés, le suivi des mouvements de marché, la réalisation de versement ou de retrait en ligne en toute autonomie, l'accès au simulateur "Ma Retraite"...
 - L'accès aux garanties Prévoyance, le téléchargement de son attestation Madelin à la demande, la déclaration d'un arrêt de travail ou la consultation du décompte de ses indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ...
 - La modification de ses coordonnées personnelles (adresse postale et email)
- ➔ **Des services innovants** tels la signature électronique, le paiement rapide (en moyenne, vous percevez le montant de vos retraits sous 48h à 72h), l'option e-document...



Claire Derveaux,
Responsable des
Opérations Clients
Épargne Grand Public
& Patrimoniales

« Apporter un service de qualité est un challenge quotidien ! Nous devons nous adapter aux attentes variées des adhérents et apporter une solution simple et rapide à l'ensemble de leurs demandes tout en leur proposant un accompagnement personnalisé. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos acquis, il faut perpétuellement se réinventer et nous avons la chance d'avoir des équipes exceptionnelles qui ont dans leur ADN la culture client »

Et les résultats sont là :



➔ en moyenne, **+ de 9 clients sur 10** louent le professionnalisme des équipes, leur réactivité, leur disponibilité



➔ **+ de 95 %** des clients qui nous appellent sont mis en relation avec un de nos conseillers en moins de 30 secondes



➔ **+ de 75%** des demandes reçues sont traitées le jour même, 100% sous 72h



Bernard Gimat,
Directeur de Services
Clients Prévoyance d'AXA
France

« Notre métier est la protection et notre activité la protection financière des adhérents et de leurs proches en cas d'accident ou de maladie. Nos équipes sont constituées de professionnels empathiques, à l'écoute et toujours à la recherche de la solution la mieux adaptée à chaque cas. Notre plus grande joie et notre plus grande fierté provient des réactions positives de plus en plus nombreuses que nous renvoient les adhérents. »



Alexandre Rosette,
Directeur des Services
Clients Epargne d'AXA
France

« La satisfaction des adhérents est notre boussole au quotidien. Nous portons une attention particulière à chaque verbatim recueilli, chaque insatisfaction entraîne un rappel proactif pour apporter satisfaction à notre assuré. Notre objectif est simple : développer des parcours simples, rapides et fluides pour faire vivre à chacun une expérience unique. »

Apporter ce supplément d'émotion recherché par les Français dans le cadre de la relation avec les services clients, les surprendre, dépasser leurs attentes, cela nécessite une rigueur de tous les instants, beaucoup d'humilité et de l'énergie à revendre. **C'est pour cela qu'apporter satisfaction aux adhérents ANPERE est une vocation !**

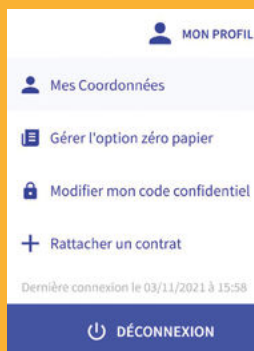


Si vous avez des idées pour nous aider à nous améliorer, des bonnes pratiques à partager, nous sommes à votre écoute ! Ecrivez-nous à : maplusbelleexperience@axa.fr

Vous souhaitez changer vos coordonnées ?

Rien de plus facile : connectez-vous à votre Espace Client sur le site www.axa.fr. Vous pourrez en toute autonomie modifier votre adresse postale et mail.

Vous pourrez également en cas de mariage ou de changement de profession, procéder aux modifications qui s'imposent.



Pour ce faire après vous être connecté, sélectionnez en haut à droite de votre page d'accueil l'icône « mon profil ».

- Choisissez « Mes Coordonnées » et la rubrique voulue (état civil, adresse etc...).
- Vous pourrez alors changer les éléments souhaités et valider vos modifications.
- Vous pourrez aussi contacter votre interlocuteur habituel, afin qu'il procède pour vous aux modifications demandées.



Catherine MAIA,
Responsable Service
Client Prévoyance à
Isneauville **témoigne**
sur l'accompagnement
des adhérents en arrêt
de travail :

« Lorsque nos adhérents sont malades ou qu'ils ont subi un accident, et qu'ils sont contraints d'être arrêtés, engager les démarches pour bénéficier d'indemnités journalières peut être ressenti comme un véritable casse-tête. Suite au recueil des verbatims des adhérents, nous avons revu le parcours client grâce à leur intervention dans des ateliers de co-construction et avons amélioré la déclaration d'arrêt de travail en ligne.

La déclaration d'arrêt de travail en ligne sur l'Espace Client constitue désormais un canal court, rapide et sécurisé pour une réactivité renforcée de nos services. Fini les courriers perdus !

Pour tout savoir, une fiche d'information « comment déclarer son arrêt de travail ? » est disponible sur l'Espace Client de l'adhérent, sur son contrat Prévoyance. »

De plus, l'adhérent est informé à chaque moment clé de son parcours, grâce à :

- ➔ Une **prise de contact** par e-mail, courrier ou appel téléphonique par le Service Clients **sous 48 heures à compter de l'ouverture du dossier.**
- ➔ Un email à chaque étape clé de la gestion de son dossier.
- ➔ Un SMS est envoyé à chaque versement d'indemnités journalières.
- ➔ Un courrier de décompte des indemnités journalières avec plus de lisibilité sur les montants versés, disponible sur l'Espace Client axa.fr.

Engagés au quotidien, à l'écoute et en recherche constante de solutions, toutes les équipes des Services Clients sont mobilisées pour accompagner les adhérents dans ces moments sensibles.

Easy Epargne

Regards croisés de deux "early adopters" Easy Epargne, le nouveau service digital simple et innovant d'AXA pour un traitement immédiat de vos demandes de retrait d'argent ou de modification de clause bénéficiaire avec comme promesse : 0 attente - 0 effort - 100% satisfaction.

Pascale Rousseau,
Chargée de clientèle AXA en Bretagne
(Chateaubourg)

« Easy Epargne est très simple d'utilisation et ultra pratique : tout peut se faire à distance ! Je suis toujours là pour apporter le meilleur conseil à mes clients mais nous travaillons en équipe : j'initie la demande et le client la valide après relecture depuis son Espace Client axa.fr.

Plus d'erreur possible, notamment quand nous modifions une clause bénéficiaire pour laquelle la bonne orthographe du nom ou la justesse de la date de naissance sont primordiales. Les premiers clients qui l'ont utilisé ont été bluffés par la simplicité et la rapidité de l'opération et je n'hésite pas à l'utiliser au quotidien ! »



Guillaume Lesage,
Inspecteur Commercial AXA
Epargne et Protection à Paris

« Easy Epargne se résume en 3 mots : réactivité, simplicité, fidélisation. Une des premières questions que me posent mes clients quand ils souscrivent un contrat est « comment pourrai-je récupérer mon argent si j'en ai besoin ? Est-ce que ce sera simple et rapide ? » Avec Easy Epargne, la réponse est OUI ! Mon client ne va pas attendre plusieurs jours voire semaines comme chez certains concurrents. En 48h en moyenne il aura son argent sur son compte et cela, c'est l'essence même du service premium que nous souhaitons proposer à nos clients ! »



GESTIONS PAR CONVENTION ET PILOTÉE LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ÉVOLUENT

Les contrats d'assurance-vie Excelium, Arpèges et Privilège évoluent !
Votre association vous informe des évolutions apportées aux contrats en partenariat avec AXA afin de vous faire bénéficier d'une nouvelle gamme innovante de conventions et de profils d'investissement.

Dans l'environnement de taux bas qui persiste depuis plusieurs années et afin de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux ainsi qu'à vos attentes, nous avons décidé de faire évoluer les offres financières de ces contrats à compter de mai 2022.

➔ Intégration du fonds Croissance au sein des Gestions par convention et Gestion Pilotée dans les contrats Arpèges et Privilège

À partir de mai 2022, le fonds Croissance sera proposé dans la nouvelle gamme de conventions Conviction et dans les nouveaux profils de la Gestion Pilotée de ces contrats.

Chaque versement investi (net de tout frais) dans le fonds Croissance est converti en parts de provision de diversification, et fait l'objet d'une garantie exprimée en euros égale à 100 % du montant investi (net de frais) au 10^{ème} anniversaire de la date de valorisation du premier versement sur ce fonds.

Pour plus de détails concernant le fonctionnement de ce fonds, vous pourrez vous reporter à l'avenant qui vous sera remis en cas d'investissement dans l'une de ces nouvelles conventions ou dans l'un de ces nouveaux profils.

Nous vous rappelons toutefois que sur le fonds Croissance, l'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Le saviez-vous ?

Vous êtes 6 sur 10 à déclarer accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans vos placements.

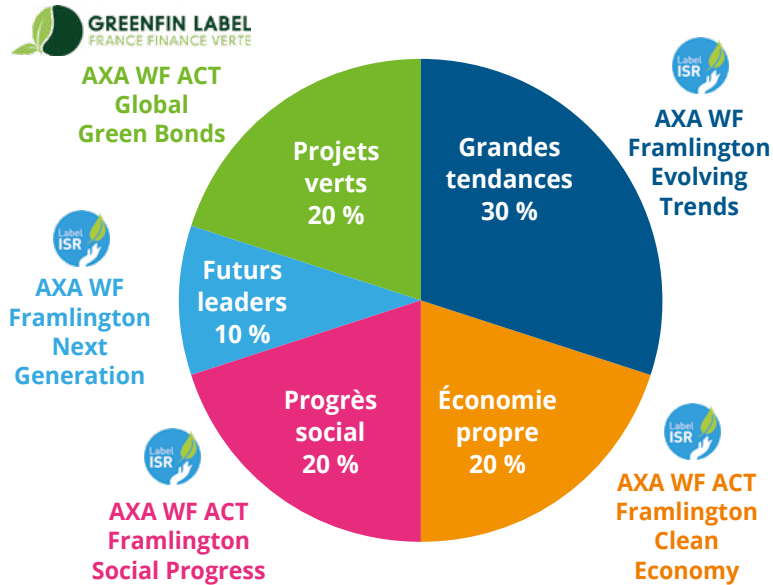
Source : sondage Ifop pour le FIR - septembre 2021

➔ Conviction : une nouvelle gamme de conventions disponibles dans les contrats d'assurance-vie Excelium, Arpèges et Privilège

Dès le mois de mai 2022, au sein de vos contrats d'assurance-vie Excelium, Privilège et Arpèges, Conviction, la nouvelle gamme de conventions vous permettra d'investir votre épargne selon une clé de répartition pré-définie entre le support en euros et/ ou le fonds Croissance, et des supports en Unités de Compte (UC). Cette clé de répartition sera fonction de la convention que vous aurez choisie en adéquation avec votre profil investisseur. La gamme Conviction s'adresse aux adhérents qui souhaitent investir sur les grandes tendances de demain au travers de 5 fonds thématiques, tous labellisés ISR (label public d'Investissement Socialement Responsable) ou Greenfin (label public pour la transition énergétique et écologique), portant sur les projets verts, les grandes tendances, les futurs leaders en innovation et technologie, le progrès social et l'économie propre.

Gamme "Conviction"	Support en euros	Fonds Croissance	Supports en UC
Fortissimo			100%
Crescendo Croissance		30%	70%
Allegro Croissance		45%	55%
Allegro Mix	20%	25%	55%
Piano Croissance		55%	45%
Piano Mix	25%	30%	45%

Au sein de la poche des supports en unités de compte de la gamme Conviction, la répartition est la suivante :



ZOOM SUR...

Dans le cadre de l'intégration de ces nouvelles conventions, nous avons décidé de proposer un nouveau support en Unités de Compte, labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable) : AXA WF Framlington Next Generation (LU0868490466). La gérante de ce fonds actions cible les petites capitalisations qui possèdent ou développent une innovation technologique leur permettant, selon elle, de bénéficier d'un avantage concurrentiel en mettant l'innovation, notamment technologique, au cœur de sa stratégie d'investissement.

Nom du Fonds	Thématique	Type de support	ISIN
AXA WF Framlington Evolving Trends	Grandes tendances	Fonds actions	LU1830285299
AXA WF ACT Global Green Bonds	Projets verts	Fonds obligataire	LU1280195881
AXA WF ACT Framlington Clean Economy	Economie propre	Fonds actions	LU1914342263
AXA WF ACT Framlington Social Progress	Progrès social	Fonds actions	LU1737505872
AXA WF Framlington Next Generation	Futurs leaders	Fonds actions	LU0868490466

Nous vous rappelons que l'investissement sur les supports en Unités de Compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en Unités de Compte ne sont pas garantis par l'assureur qui ne s'engage que sur le nombre en Unités de Compte mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

L'assureur se réserve la possibilité de réviser de manière exceptionnelle la liste des supports et/ou leur pondération, par exemple lorsque les circonstances de marché l'exigent, ou que ses

convictions évoluent, sans que cela soit pour favoriser la spéculation.

En conséquence, vous l'autorisez à réaliser des réorientations de votre épargne, en votre nom et pour votre compte, pour appliquer la nouvelle répartition entre les nouveaux supports en unités de compte, le fonds Croissance et le support en euros le cas échéant et ce, dans le respect de votre convention. Ces opérations sont effectuées sans frais et la nouvelle répartition de votre épargne sera précisée dans l'avis de situation transmis à la suite de chacune de ces opérations, valant avenant à l'adhésion.

➔ Une offre de Gestion Pilotée qui évolue pour les contrats Excelium, Arpèges et Privilège

Dans le cadre de la Gestion Pilotée vous donnez mandat à l'assureur sur le choix des supports d'investissement, et les réorientations d'épargne* dans le cadre du profil que vous avez choisi.

*Pour en savoir plus, se référer aux Notices.

A compter de mai 2022, si vous êtes adhérent d'un contrat Arpèges ou Privilège, vous pourrez investir votre épargne dans des nouveaux profils proposant le fonds Croissance. Le tableau descriptif ci-dessous précise les modalités d'investissement relatives aux nouveaux profils proposés.

• "Perspectiv' Croissance", de nouveaux profils de Gestion Pilotée ESG avec le fonds Croissance

Gamme Perspectiv' Croissance	Fonds Croissance	Supports en UC Actions ⁽¹⁾	Supports en UC Produits de taux ⁽²⁾
Perspectiv' Crescendo Croissance	30% (entre 20,0 % et 40,0 %)	52,50% (entre 30,0 % et 80,0 %)	17,50% (entre 0,0 % et 40,0 %)
Perspectiv' Allegro Croissance	45% (entre 35,0 % et 55,0 %)	41,25% (entre 23,0 % et 65,0 %)	13,75% (entre 0,0 % et 33,0 %)
Perspectiv' Piano Croissance	55% (entre 45,0 % et 65,0 %)	33,75% (entre 17,5 % et 55,0 %)	11,25% (entre 0,0 % et 27,5 %)

• "Perspectiv' Mix", de nouveaux profils avec à la fois le fonds Croissance et le fonds en euros, disponibles sur Arpèges, Privilège et Excelium

Gamme Perspectiv' Mix	Support en euros	Fonds Croissance	Supports en UC Actions ⁽¹⁾	Supports en UC Produits de taux ⁽²⁾
Perspectiv' Allegro Mix	20% (entre 10,0 % et 30,0 %)	25% (entre 15,0 % et 35,0 %)	41,25% (entre 23,0 % et 65,0 %)	13,75% (entre 0,0 % et 33,0 %)
Perspectiv' Piano Mix	25% (entre 15,0 % et 30,0 %)	30% (entre 20,0 % et 35,0 %)	33,75% (entre 17,5 % et 65,0 %)	11,25% (entre 0,0 % et 33,0 %)

Pour chaque profil et pour chaque catégorie de supports d'investissement, les expositions cibles correspondent aux bornes indiquées entre parenthèses et en pourcentage. Le taux en bleu est donné à titre indicatif. L'investissement dans les différentes catégories de supports sera réalisé dans le respect des bornes. En raison de la variation de la valeur des Unités de Compte, l'exposition de l'épargne sur les différentes classes d'actifs (ou catégories de supports d'investissement) pourrait ne pas les respecter.

En cas de désaccord avec l'une ou l'ensemble des dispositions énoncées, vous disposez du droit de mettre fin à votre adhésion en effectuant un rachat total de votre contrat.

(1) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.

(2) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des Etats ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.

INVESTISSEMENT QU'EST-CE QUE LE NON COTÉ ET COMMENT Y INVESTIR ?

L'investissement dans le non coté permet de diversifier votre patrimoine tout en le préservant des aléas des marchés financiers.

Vous voulez garder vos avoirs à l'abri des turbulences des marchés boursiers ? L'une des solutions consiste à les allouer en partie sur le non coté. Ce terme désigne tous les supports d'investissement qui ne sont pas soumis aux fluctuations des marchés financiers. Concrètement, il s'agit d'investir dans des actifs de l'économie réelle (entreprises, hôtels, immobilier, infrastructures...) non cotés en Bourse.

C'est un moyen de diversifier votre portefeuille et donc de rechercher un potentiel de rendement. Avant d'investir dans le non coté, il est important de savoir que les capitaux doivent être investis sur moyen et long terme, que ces investissements ne sont pas garantis et supportent des frais de gestion. On peut en outre noter que les supports d'investissement non cotés sont soumis à un risque d'illiquidité (le remboursement à

tout moment n'est pas possible) et leur fréquence de valorisation est plus espacée que celle d'un fonds investi dans des actifs cotés.

Un secteur désormais accessible à tous

D'abord réservé aux investisseurs institutionnels et aux grandes fortunes, le non coté s'est progressivement démocratisé. Accessible dans un premier temps en France via des fonds offrant un avantage fiscal au moment de la souscription tels que les FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) ou les FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) qui prévoyaient un blocage de l'épargne pendant plusieurs années, il s'est développé auprès du grand public au travers du « crowdfunding » (du financement participatif), et dorénavant, il peut être choisi au sein de l'assurance-vie.

Si le non coté avait historiquement pour vocation de financer les entreprises en fonds propres (apport de capitaux), il s'est ouvert à divers modes d'intervention, comme des actions, des obligations ou des titres de dette.



Le non coté permet le financement de l'économie réelle en participant au développement des PME (Petites et Moyennes Entreprises) ou ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) – on parle alors de capital-investissement ou de « Private Equity » – ou encore des actifs tangibles tels que l'immobilier ou les infrastructures. Ce faisant, l'investissement dans le non coté permet de donner plus de sens à votre épargne, en adéquation avec vos attentes et valeurs, via une nouvelle forme de financement innovante.

Ainsi, le capital-investissement vous permet d'investir dans des sociétés de toute maturité, de la start-up à l'entreprise familiale, dans tous les secteurs d'activité. Par ailleurs, investir dans des projets d'infrastructure peut recouvrir par exemple les secteurs du numérique, des transports ou d'énergies, et concerner le financement de data center, d'une autoroute ou d'installation de panneaux solaires.

Le capital-investissement français représente la classe d'actifs la plus rentable à long terme pour la période 2005-2019, avec un taux de rendement annualisé de 11,4 % sur cette période, selon les statistiques de France Invest et EY (Ernst & Young).

Des supports innovants

Pour consacrer une partie de votre épargne au « Private Equity », vous pouvez choisir un FCPR comme unité de compte dans les contrats d'assurance-vie qui référencent de tels supports. Désormais avec la loi Pacte, il est possible d'investir via l'assurance-vie dans des FCPR qui bénéficient alors de la liquidité de ces contrats.

Le non coté se décline aussi dans l'immobilier au travers des Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) ou d'Organismes de Placement Collectifs Immobiliers (OPCI), dont l'actif est composé majoritairement d'immobilier non coté en France et

en Europe, et minoritairement de sociétés cotées en Bourse (immobilières ou non) et de supports monétaires.

Les FCPR, SCPI et OPCI sont gérés par des sociétés de gestion agréées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Certains d'entre eux peuvent être labellisés ISR (investissement socialement responsable) ou Relance (investissement dans des PME françaises et européennes innovantes non cotées).

IMPORTANT !

L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



Pour en savoir plus, retrouvez la vidéo « Osez le non-coté dans votre contrat d'assurance-vie » sur le site : [Le Revenu](#)



Et aussi le tuto sur la chaîne Youtube [ANPERE Asso](#) « L'assurance-vie et l'investissement dans les actifs non cotés »

NOUVEAU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE : LE PER AMADEO

Votre association a décidé de proposer un nouveau plan d'épargne retraite : le PER Amadeo, disponible pour les clients de la Gestion Privée. La Gestion Privée AXA, ce sont 80 spécialistes au service de votre patrimoine, des professionnels expérimentés qui vous conseillent et vous apportent leur expertise pour organiser, protéger, valoriser et transmettre votre patrimoine.

Le PER Amadeo est labellisé *Offre citoyenne*. La démarche *Offre citoyenne* vous garantit que nos offres intègrent systématiquement des bénéfices pour vous et la société^(x).

(x) Label AXA attribué suite à l'obtention d'une note égale ou supérieure à 60/100 au référentiel Offre citoyenne disponible sur axa.fr/demarche-citoyenne. La bonne application de cette démarche est auditée annuellement par un cabinet indépendant.

Avec le PER Amadeo et ses nombreux supports et modes de gestion, vous trouverez une solution sur mesure :

➤ **Fonds Croissance** : investi majoritairement en produits de taux, le fonds Croissance a pour objectif de valoriser votre épargne sur un horizon de placement de 10 ans ou plus, grâce à une exposition plus importante sur des marchés dynamiques.

Sur le fonds Croissance, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

➤ **Gamme financière large en architecture ouverte** : plus de 400 supports d'investissements en unités de compte auprès de plus de 137 sociétés de gestion internationalement reconnues pour leur expertise.

Le PER Amadeo permet d'investir dans des supports d'investissement responsable détenteurs du label ISR, Greenfin, Finansol ou Relance⁽¹⁾.



1. Le label ISR (Investissement Socialement Responsable) garantit que le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) exigeants.

Le label Greenfin est attribué lorsqu'un fonds sert à financer des projets en lien avec la transition énergétique et l'économie verte.

Le label Finansol distingue les produits d'épargne solidaire qui contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Le label Relance reconnaît les fonds d'investissement à même de mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises, et en particulier des Petites ou Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

➔ **L'option titres vifs et ETF⁽²⁾** : cette option proposée en Gestion libre, permet l'investissement sur une gamme de plus de 200 titres vifs actions et ETF. Votre conseiller est à votre disposition pour toute information complémentaire sur cette option.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

➔ **La Gestion par horizon retraite** : gestion choisie par défaut conformément à la réglementation. Ce mode de gestion comprend trois profils : le profil Dynamique, le profil Prudent et le profil Équilibré choisi par défaut.

➔ **La Gestion libre** : choisissez librement les supports d'investissement pour la constitution de votre épargne.

➔ **La Gestion sous mandat collective** : gestion permettant de déléguer à l'assureur la faculté de sélection des supports d'investissement et de réorientation d'épargne conformément à l'orientation de gestion choisie. Différentes orientations de gestion sont proposées en fonction de votre appétence au risque.

Grâce au multi-pack, le PER Amadeo vous donne la possibilité de combiner la Gestion par horizon retraite, la Gestion libre et jusqu'à 3 profils de Gestion sous mandat collective.

2. Les Exchange Traded Funds (ETF) sont des instruments financiers destinés à répliquer fidèlement les variations d'un indice, à la hausse comme à la baisse.

Le PER Amadeo propose d'autres garanties telles que :

- le versement d'un capital en cas de décès accidentel et la possibilité d'opter pour la garantie décès plancher facultative.
- la conversion en rente selon la table de mortalité en vigueur à la date du versement.



Épargne retraite : le succès du PER

En octobre dernier, le PER (Plan d'Épargne Retraite) célébrait son 2^e anniversaire.

Tout en conservant le principe de déductibilité fiscale des versements mis en place pour ses prédécesseurs Madelin et PERP, le PER a apporté de la souplesse à l'épargne retraite.

La disponibilité de l'épargne sous forme de capital au moment de la retraite et la capacité de déblocage anticipé pour l'achat de la résidence principale sont des nouveautés qui n'ont pas manqué de séduire de nombreux épargnants.

Preuve du succès incontestable du PER, la FFA⁽³⁾ dénombrait environ 2 millions d'adhérents à mi-2021 !

Votre interlocuteur AXA est à votre disposition pour vous proposer un bilan retraite personnalisé et étudier avec vous la mise en place d'une solution d'épargne conforme à vos besoins et à votre profil d'épargnant.

3. Fédération Française de l'Assurance

L'ASSURANCE PRÉVOYANCE, POUR PROTÉGER CEUX QUI COMPTENT !

Accident, maladie, invalidité, perte d'autonomie, décès... Les conséquences financières peuvent être considérables pour soi et sa famille. Comment se prémunir au mieux ? L'assurance Prévoyance permet de compenser la perte du niveau de vie de la famille et de protéger son patrimoine. Elle est aussi un vrai accompagnement humain grâce à des services intégrés dans les contrats. À chaque moment clé de votre vie, posez-vous les bonnes questions. Et, soyez acteur de votre avenir et de celui de vos proches !



Vous travaillez ; vous avez une famille ? Pensez Prévoyance

Quand tout va bien, il est parfois difficile de penser maladie, accident. **Un contrat Prévoyance permet d'anticiper les soucis financiers en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.**

➔ **À quoi sert-il ?** À faire face aux charges familiales quotidiennes avec des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale de travail ; à protéger le maintien du train de vie de votre conjoint en cas de décès, avec la rente conjoint et d'assurer le financement des études de vos enfants avec la rente éducation.

Dans le contrat Avizen*, des services d'assistance sont intégrés : garde d'enfant, aide-ménagère, aide au domicile...



Bon à savoir

Vous bénéficiez du contrat Prévoyance de votre employeur ? Vérifiez les garanties. Vous les trouverez dans votre convention collective. Il sera peut-être utile de les compléter avec un contrat individuel, tout en évitant les doublons.



Vous empruntez pour un bien immobilier ? Sécurisez votre emprunt

L'assurance emprunteur couvre les risques de remboursement en cas de décès, d'invalidité et d'arrêt de travail. Elle permet de prémunir vos proches d'un remboursement à assumer. Vérifiez bien si vos garanties souscrites correspondent à vos besoins actuels.

Bon à savoir

Vous pouvez changer votre contrat emprunteur à sa date anniversaire et faire ainsi de substantielles économies.

Retrouvez le tuto "L'assurance emprunteur, une protection essentielle" sur notre chaîne Youtube ANPERE ASSO





Faites-vous partie de la "génération sandwich" ?



Vous êtes parmi les 11 millions de Français aidants d'un proche ?**

Comment obtenir de l'aide face à certaines difficultés ? Le service Entreadants du contrat Entour'Age* propose des services pour accompagner les aidants dans leur quotidien, grâce à un référent dédié.

Génération sandwich ? Ce sont des adultes de 45 à 65 ans, responsables de leurs enfants, mais aussi de leurs parents ! Soutenir les séniors, aider les juniors : tel est le double défi de cette génération. La Prévoyance est là pour vous aider et préserver votre patrimoine.

Bien vieillir et préserver son autonomie, c'est la priorité !

A combien estimez-vous le coût d'une aide à domicile ou le placement dans un établissement spécialisé ? Serez-vous en mesure de faire face à ce surcoût ? Et si cela survient lorsque vous êtes encore en activité, quel sera l'impact sur votre future retraite ? Etre à la charge de vos enfants ? Devoir vendre votre domicile ? Le contrat Dépendance permet d'atténuer ces dépenses.

➔ **A quoi sert-il ?** Si vous êtes en perte d'autonomie, vous pouvez bénéficier d'une rente à vie ou d'un capital ou de services d'accompagnement.

Avec le contrat Entour'Age*, vos cotisations sont remboursées, en cas de décès avant 85 ans sans perte d'autonomie préalable.**



Préparer ses obsèques de son vivant, c'est préserver ses proches de tracasseries financières et administratives

Le décès est toujours un événement lourd de conséquences pour la famille. Pour lui permettre de surmonter cette épreuve, vous pouvez prendre les devants avec un **contrat Obsèques**.

➔ **À quoi sert-il ?** Il permet le versement d'un capital au bénéficiaire que vous aurez désigné afin de régler tout ou partie des frais d'obsèques.



Bon à savoir

Avec le contrat **Essen'Ciel***, nous accompagnons vos proches avec des services : un numéro de téléphone dédié pour toutes questions, aide-ménagère, garde d'enfants, d'animaux, rapatriement du corps, soutien psychologique... Vos proches sont soutenus dans les démarches administratives, juridiques et fiscales.

(*) Selon clauses et conditions du contrat

(**) Sources : La Compagnie des Aidants 2021

(***) Option Entour'Age, moyennant le versement d'une cotisation supplémentaire. Le capital correspond aux cotisations versées nettes des frais de fractionnement. Donc le montant peut être inférieur à celui des cotisations réellement versées.

LA PRÉVOYANCE DES PROS

Artisan, commerçant, profession libérale, chef d'entreprise ?
Décryptons la prévoyance.



Qu'est-ce que la prévoyance ? À quoi ça sert ?

La prévoyance peut vous protéger, vous, votre entreprise et vos proches, en maintenant votre niveau de vie en cas de coup dur, par le versement d'indemnités journalières et de prestations pour votre famille ou votre entreprise.

Concrètement :

- En cas d'incapacité de travail, comment maintenir vos revenus si vous ne pouvez pas travailler quelques jours ou plusieurs mois ?
- En cas d'invalidité, comment continuer à percevoir un revenu si vous ne pouvez plus du tout travailler à la suite d'une grave maladie ou un grave accident ?
- En cas de décès, comment aider votre famille et vos proches à faire face financièrement ?

La prévoyance, comment ça marche ?

Les régimes obligatoires prennent en charge les conséquences des risques maladie, maternité, accidents de la vie privée ou professionnelle, invalidité et perte d'autonomie avec des **prestations partielles**

et plafonnées. Les conséquences des risques lourds (invalidité, décès) ne sont que très partiellement prises en charge.

De plus, en cas d'arrêt de travail, vous devez également continuer à régler les frais liés à votre activité professionnelle, salaires de vos employés, loyers, charges fixes ...

Le **contrat de prévoyance** a pour vocation de compléter la prise en charge insuffisante du régime de prévoyance obligatoire.

En cas d'arrêt de travail, il assure le **maintien de votre revenu** et le financement de vos **frais professionnels**⁽¹⁾. En cas de décès ou d'invalidité, il assure le maintien de votre revenu et préserve l'indépendance financière de votre famille et de votre entreprise⁽¹⁾.

Vous êtes ou avez un homme/femme clé dans votre entreprise ?

➔ Qu'est-ce que l'homme ou la femme clé ?

L'homme/femme clé d'une entreprise peut évidemment être le **dirigeant** qui connaît tout de la stratégie, des clients, des process, mais il peut aussi s'agir d'un **salarié indispensable à la bonne marche de l'entreprise.**

Le commercial, un chercheur, un technicien ... seul à pratiquer son activité... Tous sont des éléments vitaux pour votre entreprise car ils possèdent des compétences uniques.

En cas de décès, mais aussi dans le cas d'un arrêt de travail de plus de 3 mois, ces hommes/femmes clés sont difficilement remplaçables et votre entreprise pourrait être confrontée à de graves difficultés financières menaçant sa pérennité. Pour vous prémunir de ce risque, il existe une assurance décès homme clé, dont le bénéficiaire sera toujours l'entreprise, permettant de **prendre en charge**

(1) dans la limite des garanties souscrites selon clauses et conditions du contrat.

les conséquences financières de la disparition de l'homme clé tels que la perte d'exploitation subie (il pourra s'agir de l'application d'un taux de marge brute à la baisse du chiffre d'affaires constaté, etc.), les dépenses de réorganisation.

Il participe également aux frais annexes comme la recherche d'un remplaçant à l'homme/femme clé.

Vous avez un ou des associé(s) ? Comment vous protéger avec l'assurance croisée entre associés ?

➔ Qu'est-ce que l'assurance croisée entre associés ?

L'assurance croisée entre associés est un contrat de prévoyance, souscrit par chaque associé d'une société, qui prévoit en cas de disparition d'un des associé, le versement d'un capital aux associés survivants sous condition du rachat des parts aux héritiers de l'associé défunt.

Elle vise à éviter une situation compliquée voire de blocage en permettant aux associés survivants de racheter les parts ou les actions de l'associé défunt transmises par succession à ses héritiers. Les associés survivants peuvent ainsi garder le contrôle de leur activité.

Sont concernés :

- Les sociétés ayant ou moins 2 associés à l'exception des sociétés de fait qui n'ont pas de personnalité morale.
- Les associés qui souhaitent éviter l'entrée au capital social de l'entreprise des héritiers de l'associé défunt.
- Tout associé dont les héritiers ne peuvent pas ou ne veulent pas reprendre l'activité.

➔ L'assurance prévoyance reste plus que jamais indispensable pour couvrir vos besoins en cas d'arrêt de travail, garantir le maintien de votre niveau de vie et protéger vos proches et votre activité. Etes-vous bien couvert ? Votre contrat est-il à jour ? C'est l'occasion de vous rapprocher de votre conseiller pour un diagnostic précis de votre situation personnelle et professionnelle.

Les professions libérales mieux indemnisées en cas d'arrêt de travail

Dans notre magazine de juillet nous vous informons de l'évolution de la prise en charge des indemnités journalières pour les professionnels libéraux à compter du 1^{er} juillet 2021, à l'exception des avocats.



Retrouvez notre tuto "La couverture incapacité de travail des professionnels libéraux" sur notre chaîne YouTube [ANPERE ASSO](#)

C'est maintenant l'assemblée générale de la **Caisse Nationale des Barreaux Français (CNBF)**, organisme de Sécurité sociale chargé de la gestion de la retraite et de la prévoyance des avocats, qui a voté une réforme du régime d'invalidité décès (le guichet unique "La Prévoyance des Avocats" (LPA) n'a pas encore communiqué sur cette revalorisation)

Il est prévu la revalorisation du montant de l'indemnité journalière à 90 € dès 2022, et, sous réserve de l'adoption des textes nécessaires par les pouvoirs publics, dès 2023 :

- une revalorisation du minimum de pension pour invalidité permanente de 10%
- une revalorisation du capital décès pour cause de maladie qui devrait passer de 34 000 à 50 000 euros
- une majoration pour tierce personne en cas de dépendance pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité permanente
- l'ouverture du mi-temps thérapeutique
- l'assouplissement de certaines conditions administratives

LE CONTRAT D'ASSURANCE DÉPENDANCE ENTOUR'AGE FÊTE SES 10 ANS

Si, grâce aux progrès de la médecine, nous vivons plus longtemps, ce n'est pas forcément en bonne santé. Suite à un accident ou passé un certain âge, nous pouvons être confrontés à des limitations physiques. De petits maux en incapacités, on peut ainsi progressivement perdre en autonomie. C'est pour accompagner ses adhérents dans cette période où la vie quotidienne se complique qu'ANPERE a souscrit, dès 2012, auprès d'AXA, Entour'Age, un contrat d'assurance couvrant la perte d'autonomie.

Focus sur un produit qui fête ses 10 ans, et qui a su évoluer pour répondre toujours mieux aux besoins générés par la situation de dépendance.

→ Une ambition : innover au service de la société

À l'origine du contrat Entour'Age, la volonté de l'association ANPERE d'alerter dès le début des années 2010 sur ce qui allait devenir une problématique majeure de nos sociétés : la perte d'autonomie émergeant de plus en plus fortement dans un contexte de vieillissement de la population. « Conscients de l'importance des enjeux à la fois économiques et humains associés à cette question de la dépendance et convaincus que les aides d'État ne suffiraient pas pour y remédier, nous avons très tôt fait le choix, en partenariat avec AXA, d'aborder ce problème en travaillant avec les acteurs concernés sur le terrain

pour apporter des solutions audacieuses, innovantes et efficaces », indique Hervé Raquin, Délégué Général d'ANPERE. C'est ainsi que le contrat d'assurance dépendance Entour'Age a pu voir le jour dès 2012. Son objectif : permettre aux assurés de bénéficier d'un accompagnement humain et de se prémunir contre les conséquences financières en cas de perte d'autonomie.

→ Deux piliers : l'assurance et l'assistance

Pour ce faire, et c'est là l'une des valeurs ajoutées du contrat Entour'Age, ANPERE et AXA accompagnent les adhérents en combinant deux dimensions, l'assurance et l'assistance. Dans les faits, cette proposition se traduit pour l'assuré par l'obtention d'une rente permettant de faire face aux dépenses importantes liées à l'état de dépendance partielle ou totale, ainsi que par la mise à disposition de tout un éventail de services pour lui-même mais aussi pour ses proches. Ainsi, dès son adhésion au contrat, l'assuré peut, s'il se trouve en situation d'aider un proche, bénéficier d'un accompagnement dans les démarches administratives à effectuer, dans la recherche de services à la personne ou



Hervé Raquin,
Délégué Général
d'ANPERE

“ Travailler avec les acteurs concernés sur le terrain pour apporter des solutions audacieuses, innovantes et efficaces. ”



d'établissements spécialisés, et en vue de la sécurisation du domicile de son proche dépendant. Autant de services dont pourront également à leur tour bénéficier les aidants de l'assuré si ce dernier se trouve en situation de dépendance. « *Nous sommes en effet convaincus du rôle majeur des aidants dans un contexte de dépendance. C'est pourquoi nous proposons également dans le cadre du contrat Entour'Age, de prendre en charge l'intervention d'une auxiliaire de vie aux côtés de l'assuré ou son hébergement temporaire en établissement en cas d'incapacité imprévue de l'aidant ou tout simplement pour permettre à ce dernier de souffler quelques jours* », explique Caroline Atlani, Responsable du Marketing Offre Prévoyance Individuelle pour AXA.

↻ Une exigence : toujours plus proches des assurés

Si après 10 ans d'existence le contrat continue d'évoluer, c'est parce qu'ANPERE et AXA ont à cœur de répondre avec toujours plus d'efficacité aux besoins de leurs assurés. « *Pour ce faire, nous continuons de prendre le pouls de la société en travaillant main dans la main avec des associations comme la Maison des aidants, la Compagnie des aidants ou le Collectif Je t'aide dont nous sommes partenaires et avec lesquels nous entretenons un dialogue régulier. Ce sont eux qui, forts de leur expérience, nous donnent les clés pour faire vivre notre produit, toujours au bénéfice de la personne aidée* », précise Hervé Raquin.

« *C'est dans le cadre de ces échanges que nous avons créé les services Entreaidants, permettant aux adhérents du contrat qui sont aidants de leur conjoint ou parents, de bénéficier dès l'adhésion de l'accompagnement d'un référent dédié sur les formalités administratives, d'être remplacé en cas d'imprévu de santé par une aide à la personne et enfin de préserver la sécurité du domicile de leur proche* » indique Caroline Atlani.

« *La perte d'autonomie ne concerne pas uniquement le grand âge. De nombreux aidants accompagnent leur proche atteint de handicap, de maladie invalidante ou victime d'accident qui se retrouve dans l'impossibilité de se débrouiller seul* » ajoute-t-elle.



Caroline Atlani,

Responsable du Marketing Offre
Prévoyance Individuelle pour AXA.

“ Nous sommes convaincus du rôle majeur des aidants dans un contexte de dépendance. ”

Une stratégie a priori gagnante comme en témoigne l'intérêt grandissant pour ce type de produits d'assurance. « *Si par le passé il nous a fallu beaucoup sensibiliser sur cette question de la dépendance, force est de constater que les mentalités évoluent et que nombreuses sont aujourd'hui les personnes qui, ayant eu à accompagner un parent, font le choix à titre personnel de prendre les devants pour préserver leurs proches* », conclut Caroline Atlani.

Le site Good Value For Money analyse tous les ans des contrats d'assurance et leur attribue des notes permettant aux particuliers d'avoir un comparateur. Le contrat Entour'Age a été récompensé dans la catégorie Dépendance et se voit attribuer le label « Sélection Premium » pour la troisième année consécutive. Ses garanties particulièrement complètes assurent une réelle prise en charge du risque de dépendance.

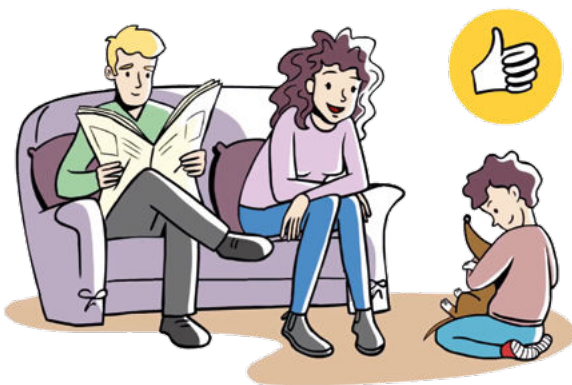
LE JEU DES 7 POUVOIRS EST ENTRE VOS MAINS

La raison d'être d'un assureur, c'est de pouvoir proposer au client une solution pour répondre à chacun de ses besoins, en termes de protection au sens large. La responsabilité de tout assuré, c'est de prendre le temps d'identifier ses besoins d'aujourd'hui, et d'imaginer ceux de demain et d'après-demain. Exprimé ainsi, cela paraît simple.

En réalité, une aide se révèle souvent la bienvenue pour pouvoir appréhender tous les possibles et prendre les bonnes décisions assurantielles pour se protéger, protéger les siens et vivre sereinement.

Pour y parvenir, nous vous présentons le jeu des 7 pouvoirs. Destiné aux personnes de 18 à plus de 65 ans, il donne le pouvoir d'épargner, de gérer son épargne, de donner ou de transmettre, de préparer sa retraite, de pallier sa perte d'autonomie, de parer à tout coup dur, et le pouvoir d'emprunter plus librement.

Tous ces pouvoirs sont entre vos mains. Pour les utiliser à bon escient, voici un concentré de savoir pour connaître l'essentiel.



“ Savoir pour prévoir, afin de pouvoir. ”

Auguste Comte (1798-1857),
Cours de philosophie positive,
deuxième leçon



1. Le pouvoir d'épargner

Le pouvoir d'épargner s'utilise dès que possible et de façon différente selon que l'on a 20, 30, 40, 50 ou plus de 65 ans. Outre le critère de l'âge, il faut prendre en compte la durée de votre placement, votre appétence au risque, vos projets et votre connaissance financière. Pour en savoir plus, visionnez nos tutos : *Épargner, pour quoi faire ?* et *L'épargne dans le cycle de vie.*

Pour devenir incollable en matière de connaissance financière, diversifier avec l'assurance-vie, le couple rendement/risque, les fonds euro croissance et les marchés financiers n'auront plus de secrets pour vous si vous consultez les tutoriels associés. Trois vidéos vont encore plus loin et vulgarisent l'investissement dans l'économie réelle, l'épargne responsable et l'investissement dans les actifs non cotés.



2. Le pouvoir de gérer son épargne

Le pouvoir de gérer son épargne vous offre la liberté de choisir si vous souhaitez confier ou pas le pilotage de votre épargne. *Gérer son épargne, oui mais comment ?* vous explique tout sur la Gestion libre, la Gestion par convention et la Gestion Pilotée.



3. Le pouvoir de préparer sa retraite

Le pouvoir de préparer sa retraite est devenu clé pour s'assurer un revenu complémentaire quand on sait que sa pension de retraite représentera entre 40 et 70 % de son dernier revenu. Plus on s'en préoccupe tôt, mieux c'est. Le PER qui vous correspond est la solution qui s'inscrit dans le sillage des PERP, Préfon, Madelin, Perco et Article 83. Pour en savoir davantage, visionnez *Épargner pour sa retraite oui, mais comment ?*



4. Le pouvoir de donner ou de transmettre

Le pouvoir de donner ou de transmettre s'avère déterminant pour assurer l'avenir des siens, mais aussi pour bénéficier d'avantages fiscaux. Que cela prenne la forme d'une donation, d'un contrat d'assurance-vie, d'un testament, d'un contrat épargne handicap ou d'un contrat rente de survie (pour un enfant handicapé), tout est possible et vous est expliqué dans *Transmettre, c'est assurer l'avenir de ses proches* et *Protéger un enfant handicapé*, sans oublier *L'importance de la clause bénéficiaire*.



5. Le pouvoir de pallier sa perte d'autonomie

Le pouvoir de pallier sa perte d'autonomie mérite d'être davantage actionné, car nombreux sont les aléas et accidents divers qui peuvent vous rendre dépendant. Selon l'INSEE, 3 millions de seniors seront en perte d'autonomie d'ici cinq ans et ils seront 4 millions en 2050. Plus tôt on s'occupe du risque de dépendance, mieux c'est. Passé 70 ans, il sera trop tard. *Préserver son autonomie avec l'assurance dépendance* et *La prévoyance des professionnels indépendants* vous éclairent sur ce sujet.



6. Le pouvoir de parer à tout coup dur

Le pouvoir de parer à tout coup dur (accident de la vie, arrêt de travail, invalidité, décès) grâce à une palette de contrats prévoyance permettant de préserver votre niveau de vie ou d'avoir une solution d'accompagnement au quotidien. *Prévoir, c'est vivre plus sereinement* et *La couverture incapacité de travail des professionnels libéraux* vous disent tout.



7. Le pouvoir d'emprunter

Le pouvoir d'emprunter plus librement est à considérer si vous avez contracté un prêt immobilier personnel ou certains prêts à la consommation. L'assurance emprunteur couvre le remboursement de votre prêt en fonction des risques que vous avez souscrits, et ce, pendant toute la durée du prêt. Savez-vous que vous pouvez changer d'assureur et faire des économies substantielles ? Pour en savoir plus, regardez *L'assureur emprunteur, une protection essentielle*.

Tous ces tutos, disponibles sur notre chaîne Youtube, sont là pour vous aider à prévoir, car n'oubliez pas :
«Ne pas prévoir, c'est déjà gémir»
selon Léonard de Vinci.



ANPERE ASSO

LES JURISTES DE DAILYDROITS À VOTRE ÉCOUTE

▶▶ dailydroits

Si nul n'est censé ignorer la loi, dans certaines circonstances, il n'est pas toujours évident, pour qui n'est pas expert en droit, de s'y retrouver tant les textes de lois et règlements sont nombreux. C'est pourquoi, ANPERE met à la disposition de ses adhérents un service d'informations juridiques exclusives et gratuites en partenariat avec dailydroits.



Un doute sur un achat par Internet, une question sur un problème de copropriété, un conseil pour votre vie quotidienne : que vous rencontriez une difficulté juridique ou que vous ayez juste besoin d'un éclairage, n'hésitez plus, connectez-vous sur le site **anpere.fr** à votre espace personnel depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone et rendez-vous au plus vite dans la rubrique Droit Pratique. Vous y trouverez des articles de fond et des fiches pratiques portant sur des thématiques aussi diverses que la consommation, la famille, l'habitat, la justice, les prestations sociales, les formalités, le travail, la santé, etc. Une mine d'informations pour tous ceux qui se posent des questions d'ordre juridique.

En cas de demandes plus spécifiques ou complexes, vous pourrez également, grâce au numéro de téléphone indiqué sur notre site Internet (espace adhérent), entrer en contact* avec des juristes de dailydroits, notre partenaire. À votre écoute du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30, ces derniers mobiliseront toute leur expertise pour répondre à vos questions et vous apporter gratuitement toute l'information juridique et pratique dont vous aurez besoin, en se basant sur les principes généraux du droit français. Et si, compte-tenu de la précision de votre question, votre conseiller ne peut vous répondre immédiatement, nulle inquiétude à avoir : il effectuera pour vous les recherches nécessaires et reviendra vers vous par téléphone pour vous apporter la réponse dont vous avez besoin.

**appel non surtaxé*

Les + ANPERE

Le service, c'est aussi les + d'ANPERE

Prévention Santé



De l'actu santé, des bonnes pratiques rédigées par des experts pour rester en forme !

Aménagement du domicile



Vous êtes en situation de dépendance ? ANPERE vous explique à travers des articles comment aménager votre domicile pour vous rendre la vie plus facile !

Région Ouest

Discussions avec les élus

Le lundi 27 septembre 2021 ANPERE était présente avec son partenaire AXA à l'Assemblée Générale 2021 de l'Union Amicale des Maires du Calvados pour échanger autour des sujets de la santé et de la perte d'autonomie. Depuis 2019 AXA est partenaire de l'UAMC et informe ainsi régulièrement les mairies du département sur ces sujets qui préoccupent de plus en plus de monde.

À cette occasion, 528 maires, leurs adjoints et responsables de la CCAS, ont pu bénéficier d'une présentation détaillée de nos aides pour les personnes dépendantes ainsi que pour l'aidant. L'importance de ces actions sociales a été au cœur des discussions avec les élus. Un grand nombre de contacts a été noué auprès de ces acteurs clés. Certains débouchent déjà sur des réunions de présentation aux administrés, telles que celles réalisées à Mouen le 8 octobre, à la résidence seniors de Blangy le Château le 13 octobre, ou le 9 décembre à Hérouvillette.



De beaux événements qui en amènent d'autres, puisqu'une sensibilisation sur la Perte d'Autonomie est prévue en janvier 2022 auprès d'une centaine de travailleurs non salariés et de relais régionaux.

Région Sud Est



Entour'Age fait son cinéma à Montpellier le 14/10/2021

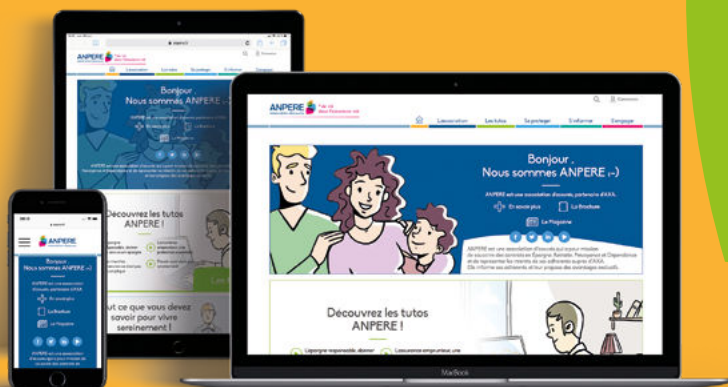
Entour'Age a fait son cinéma pour la première fois à Montpellier avec le film « The Father ». Une très belle rencontre qui a réuni pas loin de 200 personnes.

Avant la projection du film, les interventions d'Hervé Raquin, Délégué Général de l'association ANPERE et M. Despesse, Président de France Alzheimer Hérault ont permis d'apporter des témoignages éclairants sur la perte d'autonomie.

Une communication... proche de vous

CONNECTEZ-VOUS

➔ www.anpere.fr



LISEZ-NOUS

➔ Newsletter mensuelle



SUIVEZ-NOUS

➔ Sur nos réseaux sociaux
Facebook, Twitter,
Linkedin et YouTube



@anpere_asso

RETROUVEZ SUR ANPERE.FR

➔ Nos podcasts :
Bien entendu !



➔ La Websérie ANPERE :
Juste un moment

